

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

SPIE SA

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SPIE SA

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société SPIE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation de la société Financière Spie

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation détenus par votre société sont constitués exclusivement des titres de la société Financière Spie, sous-holding du groupe, et représentent, en valeur nette, Md€ 1,4 environ, soit plus de 40 % du total de son bilan.</p> <p>Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture selon les modalités décrites dans le paragraphe « Titres immobilisés » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Ainsi, le test de dépréciation est basé sur la valeur d'entreprise obtenue par les calculs de l'<i>Impairment</i> test du groupe SPIE (méthode « DCF »), la dette nette (hors IFRS16) publiée dans les états financiers consolidés du groupe Spie et les comptes sociaux de la société SPIE SA au 31 décembre 2023. Le cas échéant, une dépréciation serait comptabilisée si la valeur actuelle des titres possédés devenait inférieure à sa valeur nette comptable.</p> <p>Le montant très significatif dans le bilan de votre société des titres de participation de la société Financière Spie et le jugement requis dans l'estimation de leur valeur actuelle, nous ont conduits à considérer l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à analyser la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de la valeur actuelle des titres de participation.</p> <p>Nous avons ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ apprécié la cohérence des hypothèses et des principales estimations retenues par la direction avec celles examinées lors de nos travaux sur les tests de perte de valeur des <i>goodwill</i> des comptes consolidés de votre groupe ;▶ contrôlé la prise en compte dans l'évaluation de l'endettement de l'entité considérée ;▶ apprécié la cohérence de l'évaluation obtenue avec la valeur boursière de votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SPIE SA par votre assemblée générale du 15 novembre 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par les statuts constitutifs du 27 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, nos cabinets étaient dans la treizième année de leur mission sans interruption, dont neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres



Edouard Sattler



Pierre Bourgeois



COMPTES ANNUELS

Société : SPIE SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 10 Avenue de l'Entreprise 95863 CERGY PONTOISE

Date de clôture : 31/12/2023

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	7
Evènements significatifs.....	8
Règles et méthodes comptables.....	12
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN.....	17
Immobilisations.....	18
Provisions.....	20
Etats des échéances des créances et des dettes.....	21
Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan.....	23
Variation des capitaux propres.....	24
Nombre et valeur nominale des composants du capital social.....	26
Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées.....	27
Charges à payer.....	28
Produits à recevoir.....	28
Charges constatées d'avance.....	29
Produits constatés d'avance.....	30
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT.....	31
Ventilation du chiffre d'affaires.....	32
Charges et produits financier.....	33
Charges et produits exceptionnels.....	34
Transferts de charges.....	35
Effectifs.....	36
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.....	36
Impôt sur les bénéfices.....	37
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	38
Engagements donnés.....	39
Engagements reçus.....	39
Gestion du risque de taux.....	39
Engagements en matière de location simple immobilière.....	41
Fiscalité différée.....	41
Liste des filiales et participations.....	42
Identité des sociétés consolidantes.....	43
Autres opérations non inscrites au bilan.....	43
Avantages au personnel.....	43

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial	148 164 574		148 164 574	148 164 574
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	148 164 574		148 164 574	148 164 574
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	1 440 669 595		1 440 669 595	1 440 669 595
Créances rattachées à des participations	1 085 082 768		1 085 082 768	1 092 988 658
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	2 525 752 364		2 525 752 364	2 533 658 253
Total Actif Immobilisé (II)	2 673 916 938		2 673 916 938	2 681 822 827
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 285		2 285	
Clients et comptes rattachés	1 788		1 788	6 384 574
Autres créances	787 833 299		787 833 299	707 735 998
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	787 835 087		787 835 087	714 120 572
Valeurs mobilières de placement	7 020		7 020	7 020
dont actions propres:				
Disponibilités	31 143		31 143	29 491
TOTAL Disponibilités	38 163		38 163	36 511
Charges constatées d'avance	311 375		311 375	236 092
Total Actif Circulant (III)	788 186 910		788 186 910	714 393 175
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
(V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	3 462 103 848		3 462 103 848	3 396 216 002

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 78 240 013	78 240 013	77 150 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 319 396 167	1 287 064 811
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	7 824 001	7 715 083
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves	7 824 001	7 715 083
Report à nouveau	(31 682 928)	26 706 268
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	370 190 213	68 339 038
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	39 030 858	39 030 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 782 998 324	1 506 006 889
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 629 588	9 703 500
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	10 629 588	9 703 500
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 000 000 000	1 200 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	612 896 565	623 664 958
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières	1 612 896 565	1 823 664 958
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 536 664	1 888 651
Dettes fiscales et sociales	6 604 773	4 450 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 437 935	50 501 222
TOTAL Dettes d'exploitation	55 579 371	56 840 655
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 668 475 936	1 880 505 613
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	3 462 103 848	3 396 216 002

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	3 356 327		3 356 327	9 264 740
Chiffres d'affaires nets	3 356 327		3 356 327	9 264 740
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 076	1 992
Autres produits			10	178
Total des produits d'exploitation (I)			3 361 413	9 266 909
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 897 198	11 480 761
Impôts, taxes et versements assimilés			415 684	464 253
Salaires et traitements			4 249 716	6 400 807
Charges sociales			2 700 153	2 685 562
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	559 697	442 163
Autres charges			480 546	440 198
Total des charges d'exploitation (II)			18 302 994	21 913 744
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(14 941 581)	(12 646 834)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			356 900 347	80 065 097
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			49 600 883	26 313 123
Autres intérêts et produits assimilés			24 147 702	2 857 492
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			430 648 932	109 235 712
Dotations financières aux amortissements et provisions			366 391	109 761
Intérêts et charges assimilées			52 662 360	44 698 024
Différences négatives de change				1 876
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			53 028 751	44 809 661
RÉSULTAT FINANCIER			377 620 181	64 426 050
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			362 678 601	51 779 216

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 843	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	12 843	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 919	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	9 919	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 924	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(7 508 688)	(16 559 822)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	434 023 188	118 502 621
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	63 832 976	50 163 583
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	370 190 213	68 339 038

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
Société : SPIE SA

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 3 462 103 847,86 Euros.

La société dégage un résultat net de 370 190 212,85 Euros sur l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023

Evènements significatifs

Emission d'obligations "ORNANES"

Le Groupe SPIE a émis le 10 janvier 2023 (date de règlement du 17 janvier 2023), échéance 17 janvier 2028, 400 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANES »), indexées à des critères de développement durables.

Les obligations convertibles sont émises en valeur nominale de 100 000 euros et porte intérêt à un taux annuel de 2% et une prime de Conformément au « Sustainability-linked financing framework » en date de novembre 2022, les obligations sont indexées aux

En cas de non atteinte d'un objectif de performance durable défini à fin 2025, SPIE paiera une prime de 0.25% du montant principal ; deux objectifs non atteints, 0.375% de prime ; trois objectifs non atteints, 0.50% de prime

Le produit net de l'émission des ORNANES finance le remboursement des obligations à échéance de mars 2024, dont l'encours est de 600 millions d'euros, par le biais de l'exercice de la clause de remboursement anticipée avec un règlement en date du 10 février 2023 (« Make whole redemption »).

La différence entre le montant à rembourser et le produit net de l'émission d'ORNANES sera financée par la trésorerie excédentaire disponible, pour une réduction de la dette brute du Groupe

Conventions de prêts internes

L'OCDE demande aux entreprises multinationales par l'intermédiaires de ces lignes directrices que toutes transactions faites entre sociétés du même groupe soit élaborées dans l'esprit et le respect d'une transaction de marché dite « arm's length ».

Dans le groupe, nous effectuons des prêts internes de nos sociétés holdings vers les filiales opérationnelles du groupe pour leurs besoins de financement (besoin en fonds de roulement, trésorerie, acquisition et/ou tout autres sujets).

Le caractère « de marché » du taux d'intérêt appliqué au refinancement d'un prêt entre dans cette catégorie de transaction pour la justification de nos prix de transfert.

Le 10 février 2023, SPIE SA a remboursé par anticipation son emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance 2024. Pour information, celui-ci avait été émis pour financer l'acquisition de la société SAG Group GmbH en Allemagne. SPIE SA avait émis un prêt de 460 M€ le 30 août 2017 à SPIE DZE. Ce prêt a été remboursé partiellement à hauteur de 92 M€ en février 2021. Ainsi le solde restant sur ce prêt s'élève à 368 M€ à ce jour

Le 7 juin 2018, SPIE SA a prêté la somme de 716 M€ à la société Financière SPIE qu'elle détient à 100 %.

La méthodologie actuelle du Groupe SPIE pour justifier les taux et marges pratiqués sur les prêts internes est basée sur la méthodologie dites de « back to back » qui consiste à répliquer à l'identique les taux et marges du financement externe du Groupe (tirés par SPIE SA). Cette méthode est en place depuis plus de 10 ans et notamment pour les besoins de l'IPO.

Afin d'améliorer et aligner les conditions de taux d'intérêt appliquées aux conventions de prêts internes et en application des règles de prix de transfert, le groupe souhaite dorénavant baser les prêts internes des holdings sur la base d'un taux unique (EURIBOR 1 mois + 1.4 % de marge) justifié par identification d'un comparable de marché par un tiers indépendant.

Le taux de marge de 1,40% a fait l'objet d'une étude réalisée par un cabinet extérieur qui a identifié la marge appliquée à la part variable du Senior Facility Agreement « SFA » du Groupe comme présentant un caractère indépendant (négociation bancaire) et suffisamment contemporain (Octobre 2022) pour constituer un prix de marché « arm's length ».

Au cours du 4ème trimestre 2023, le Groupe a donc procédé à une restructuration afin d'optimiser et simplifier le suivi des futurs refinancements et leurs conséquences sur les conditions des prêts internes existants.

Dans cette perspective, et dans un souci de rationalisation de l'endettement interne du Groupe, le remboursement du prêt existant entre la société Financière SPIE et l'entité Allemande SPIE DZE pour un montant de 151 M€ a été effectué en date du 30/11/2023. la somme de 151 M€ a été versée directement de SPIE SA vers SPIE DZE le 30/11/2023, le nouveau prêt s'élève maintenant à 519 M€ (368 M€+151M€) .

A la même date, le besoin de financement de Financière SPIE vis-à-vis de sa mère SPIE SA a diminué de 151 M€.

Le nouveau prêt de SPIE SA vers Financière SPIE s'élève après l'opération à 565 M€ (716 M€-151M€).

Activités de SPIE

SPIE est un acteur clé de la transition énergétique, sur des marchés en croissance. Grâce au caractère essentiel des activités du Groupe pour ses clients, particulièrement mis en évidence durant la crise sanitaire du Covid 19, et à la pertinence de son positionnement sur les activités en lien avec la transition énergétique, SPIE continue d'opérer sur des marchés très dynamiques.

Le contexte d'inflation encore élevé sur l'exercice 2023 a été anticipé et bien pris en compte dans la gestion opérationnelle des activités du Groupe et n'a donc pas altéré la performance ou la rentabilité de ce dernier.

En 2023, le chiffre d'affaires et la marge du Groupe dépassent ceux de 2022 et la croissance organique est positive sur l'ensemble de nos segments de reporting.

Dans le cadre de sa croissance externe, SPIE a annoncé en 2023 la signature de neuf acquisitions, pour un chiffre d'affaires acquis d'environ 702 millions d'euros incluant Correll Group, J.D. Euroconfort et ROBUR dont les finalisations sont attendues au premier trimestre 2024.

Sur l'exercice 2023, SPIE a finalisé huit acquisitions, dont quatre en Allemagne et en Europe centrale, deux en France et deux aux Pays-Bas, qui représentent un chiffre d'affaires total annuels acquis d'environ 274 millions d'euros.

Notre carnet de commandes à fin 2023 se clôture à un plus haut niveau historique

SPIE dispose d'un bilan sain et d'une structure financière solide lui octroyant une marge de manœuvre très significative pour d'une part continuer à se développer et d'autre part démontrer la résilience de son modèle en cas de crises extérieures majeures.

Enfin, la très bonne performance opérationnelle du Groupe en 2023 témoigne de sa capacité à protéger et même accroître ses marges même en période de forte inflation, fort de son positionnement, sa discipline et son attention permanente à l'excellence opérationnelle.

Plan d'actionnariat salarié "Share For You 2023" - Augmentation du capital social SPIE SA le 14 décembre 2023

Une offre de souscription au capital de la société SPIE SA réservée aux salariés (ORS), dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe SPIE existant (« PEG »), a été réalisée du 28 septembre au 19 octobre 2023.

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe SPIE.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 20% appliquée sur un prix de référence établi à 27,52 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 22,02 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 20 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Près de 17 000 salariés, issus de 14 pays différents, ont souscrit au plan, dont 5 000 pour la première fois. Les souscriptions ont atteint un montant de 34,1 millions d'euros (après décote).

A l'issue de cette opération, le 14 décembre 2023, 1 885 601 actions ordinaires nouvelles ont été émises par la société SPIE SA.

Action de performance

L'Assemblée générale des actionnaires de SPIE en date du 29 mai 2020 dans sa 21ème résolution, en date du 12 mai 2021 dans sa 16ème résolution et en date du 11 mai 2022 dans sa 28ème résolution a, à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

Six plans d'attribution d'actions de performance ont été émis depuis l'entrée en bourse de SPIE en 2015. Le premier plan d'attribution d'actions de performance pour la période 2016-2018 s'est dénoué en date du 29 juillet 2019. Le deuxième pour la période 2019-2021 s'est dénoué en date du 15 mars 2022. Le troisième pour la période 2020-2022 s'est dénoué en date du 15 mars 2023, le quatrième, le cinquième et le sixième plan sont en cours.

La liste des bénéficiaires de ces plans, ainsi que le nombre d'actions de performance attribuées à chacun d'eux, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en date du 11 mars 2021 pour le Plan 2021-2023, du 10 mars 2022 pour le Plan 2022-2024 et du 9 mars 2023 pour le Plan 2023-2025.

- Le plan d'attribution d'actions de performance 2021-2023, en cours, a été initié en date du 12 juillet 2021.
- Le plan d'attribution d'actions de performance 2022-2024, en cours, a été initié en date du 17 juin 2022.
- Le plan d'attribution d'actions de performance 2023-2025, en cours, a été initié en date du 30 juin 2023.

L'attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par SPIE SA.

Plan 2021 - 2023

Le 12 juillet 2021, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	A l'origine 12-juil-21	31-déc-22	31-déc-23
Nombre de bénéficiaires	253	218	203
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/03/2024	15/03/2024	15/03/2024
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	524 833	524 833	524 833
Nombre d'actions annulées	-	(73 047)	(99 636)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	524 833	451 786	425197

Plan 2022 - 2024

Le 17 juin 2022, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	A l'origine 17-juin-22	31-déc-22	31-déc-23
Nombre de bénéficiaires	259	241	224
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2025	15/04/2025	15/04/2025
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	544 433	544 433	544 433
Nombre d'actions annulées	-	(33 985)	(66 137)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	544 433	510 448	478 296

Plan 2023 - 2025

Le 30 juin 2023, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	A l'origine 30-juin-23	31-déc-23
Nombre de bénéficiaires	251	246
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2026	15/04/2026
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	519 800	519 800
Nombre d'actions annulées	-	(9 025)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	519 800	510 775

Pour chacun de ces 3 plans, les modalités d'acquisition prévoient une condition de présence du bénéficiaire d'actions de performance jusqu'au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Conflit militaire en Ukraine

Le Groupe SPIE n'exerce aucune activité ni en Ukraine, ni en Russie.

SPIE n'est donc pas exposé directement ou indirectement aux conséquences de l'invasion militaire russe en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022 et toujours en cours.

Distribution de dividendes

Dans le cadre de la politique de dividendes du Groupe, SPIE SA a reçu de la part de certaines de ces filiales françaises en capacité de distribution un montant total de 356 900 347,02 Euros dont :

- Financière Spie : 356 900 347,02 euros

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 sont présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et en suivant les prescriptions du Plan Comptable Général et du Plan Comptable Professionnel pour les Industries du Bâtiment et des Travaux Publics et ce, dans le respect des principes de prudence et de continuité conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat

SPIE SA fournit des prestations de services qui sont refacturées à SPIE Operations conformément à une convention de prestations de services signée le 1er juillet 2015.

Entreprises liées

Les montants qui sont indiqués dans les différents tableaux concernant les entreprises liées se rapportent aux opérations réalisées avec SPIE Operations et ses filiales et la société Financière SPIE.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce, les malis de fusion.

En particulier, les immobilisations incorporelles intègrent un mali technique de fusion qui résulte de la fusion en 2015 de Clayax Acquisition 3 et Clayax Acquisition 4.

Conformément aux nouvelles règles comptables applicables du Plan Comptable Général depuis le 1er janvier 2016, le mali technique est affecté en totalité au fonds commercial (compte 207).

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, dès la présence d'un indice de perte de valeur, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les malis techniques de fusion ou de confusion issus des opérations de fusion ou de transmissions universelles de patrimoine, sont inscrits à l'actif et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation, dès la présence d'un indice de perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Néant.

Titres immobilisés

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Le test de dépréciation est basé sur la valeur d'Entreprise obtenue par les calculs de l'Impairment test du Groupe SPIE (méthode « DCF » : somme des flux de trésorerie actualisée), la dette nette (hors IFRS16) publiée dans les états financiers consolidés du Groupe SPIE et les comptes sociaux de la Société SPIE SA au 31/12/2023.

Coût d'acquisition des titres de participation :

En raison du changement de la législation fiscale introduit par la loi de finances 2007, et relatif au traitement des frais d'acquisition des titres de participation, le Comité d'urgence du CNC a ouvert la possibilité aux entreprises ayant opté en 2005 pour leur déductibilité immédiate de modifier l'option comptable de traitement retenue en 2005, pour les seuls titres de participation tels que définis à l'article 39-1-5 du CGI.

En conséquence, les frais d'acquisition engagés par la société au cours des exercices clos depuis le 31/12/2006 et liés à l'acquisition de titres de participation au cours de ces mêmes exercices sont désormais intégrés au coût de revient des titres et sont déduits fiscalement par voie d'amortissement sur une période de cinq ans, conformément aux modalités définies par le CGI art.209-VII.

Stocks et En-cours

Néant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été réévaluées et comptabilisées au cours du 13/12/2023,

et au vu de l'accélération des processus de clôture. Les différences de cours des devises entre le 13/12/2023 et le 31/12/2023 n'entraînent pas d'impacts significatifs sur les valorisations des créances et dettes libellées en monnaies étrangères.

Les créances douteuses donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement. Les créances échues depuis plus de 6 mois font l'objet d'une provision au cas par cas, celle de plus d'un an sont dépréciées à 100%.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filles pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation d'une des deux parties.

Les taux de rémunérations sont calculés suivant les critères suivants :

- au taux ESTER diminué de 1/16ème pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux excédents de trésorerie placés.
- au taux ESTER majoré de ¼ pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux besoins de trésorerie financés.

Actions propres

A l'issue de l'introduction en bourse du 10 juin 2015, la société SPIE SA détient 390 titres d'auto-contrôle qui correspondent au solde de rompus non attribués consécutifs à :

- la division de la valeur nominale des actions ordinaires ramenée de un euro (1€) à 0,47 euro,
- la fusion entre la société SPIE SA, en qualité d'absorbante, et chacune des quatre sociétés du Management, en qualité d'absorbées

La valeur comptable des 390 titres d'auto-contrôle s'élève à 7.020,00 euros. Elle est inscrite au compte « 502000 – Actions propres » au 31 décembre 2023.

Disponibilités & concours bancaires en devises

Le cas échéant, les disponibilités et concours bancaires en devises libellées en monnaies étrangères sont actualisés et comptabilisés au cours de clôture de l'exercice.

Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable de ces actifs est appréciée et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'évènements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions constituées découlent de litiges sur affaires, de litiges commerciaux ou prudhomaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques comprennent également les pertes estimées à terminaison sur les affaires en cours qui sont provisionnées pour la partie non encore exécutée.

Engagement du personnel

Engagement de retraite et avantages similaires

La société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la société résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière, et des droits déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Ces régimes sont soit partiellement financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de la société, soit non financés. La part non financée fait l'objet d'une provision pour retraite au bilan.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la société. Les écarts actuariels représentant moins de 10% ne sont pas comptabilisés. Le coût des services passés est amorti, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La provision pour retraite est calculée au bénéfice du personnel actif Cadres et ETAM. Les indemnités de départ en retraite des ouvriers sont prises en charge par un régime inter-entreprises à prestations définies (régimes Caisse BTP/CNPRO). Ne disposant pas des informations permettant d'allouer la part des obligations et des actifs, ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle comptabilisée sur l'exercice au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

S'agissant de l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses faites par la société sur les modalités de départ de ses salariés (départ en retraite volontaire, âge de départ au taux plein) correspondent au taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Ces modalités prennent également en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.

Suite à la réforme des retraites publiée au Journal Officiel du 14 avril 2023, le recul de l'âge de départ à la retraite a conduit à différer le paiement de l'indemnité de départ à la retraite.

Pour l'élaboration des comptes de l'exercice 2023, la société a appliqué la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 14 avril 2023, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite.

Selon cette nouvelle approche, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté (N), ce sont les N dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment de son départ en retraite. Cette méthode d'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite consiste à linéariser l'acquisition des droits sur la période précédant la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les engagements sont évalués de la même façon par un actuair indépendant en particulier les engagements relatifs aux médailles du travail. Les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, l'exercice de leur constatation.

Droit individuel à la formation des salariés pour les sociétés françaises du Groupe

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés en France bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée ou de droit privé, un Droit Individuel à Formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Depuis le 1er janvier 2015, le Compte de Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF permettant à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul est passé, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes)

Les droits à DIF des salariés sont conservés et continuent à exister à côté du CPF: les droits à DIF sont utilisables jusqu'à épuisement et jusqu'à 2020 maximum tel qu'initialement prévu. Toutefois, cette échéance de transfert des heures de DIF vers le CPF a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire

Depuis le 1er janvier 2019, les heures figurant sur le CPF ont été converties en euros, à raison de 15 euros de l'heure. Le CPF augmente désormais chaque année de 500 euros par bénéficiaire, dans une limite de 5 000 euros cumulés. Cependant, le Groupe n'a pas d'engagement financier en matière d'abondement du CPF de ses salariés

Le suivi du volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF et du CPF ainsi que le suivi du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont désormais décentralisés et consultables par l'intermédiaire d'un portail internet accessible par les seuls titulaires d'un compte CPF.

Cet engagement ne peut donc pas être valorisé du fait de la difficulté d'en obtenir une estimation fiable, Par ailleurs, cet engagement s'est éteint définitivement le 30 juin 2021.

Compte de résultat

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN
Société : SPIE SA

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	148 164 574			
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)					
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	2 533 658 253		1 134 683 652	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		2 533 658 253		1 134 683 652	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		2 681 822 827		1 134 683 652	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			148 164 574	
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)					
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	1 142 589 541		2 525 752 364	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		1 142 589 541		2 525 752 364	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 142 589 541		2 673 916 938	

Commentaires sur les principales acquisitions, cessions et apports :**Actifs incorporels :**

- a) Les principales acquisitions se composent de : Néant.
- b) Les principales cessions se composent de : Néant.
- c) Les apports se composent de : Néant.

Actifs corporels :

- a) Les principales acquisitions se composent de : Néant.
- b) Les principales cessions se composent de : Néant.
- c) Les apports se composent de : Néant.

Actifs financiers :

- a) Les principales acquisitions se composent de :
- *Mise en place des nouveaux prêts société-mère en date du 30/11/2023 à :*
 - SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 519 422 701.89 euros
 - Financière Spie pour un montant de 565 660 066.47 euros
 - *Intérêts 2023 sur les prêts société-mère :*
 - SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 17 529 595.39 euros
 - Financière Spie pour un montant de 32 071 287.77 euros
- b) Les principales cessions se composent de :
- *Remboursement des prêts société-mère en date du 30/11/2023 par :*
 - SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 368 122 701.89 euros
 - Financière Spie pour un montant de 716 960 066.47 euros
 - *Paiement des Intérêts sur les prêts société-mère jusqu'à fin décembre 2023 par :*
 - SPIE Deutschland & Zentral europa pour un montant de 18 506 633.38 euros
 - Financière Spie pour un montant de 39 000 139.20 euros
- c) Les apports se composent de : Néant.

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	39 030 858			39 030 858
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	39 030 858			39 030 858
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	9 703 500	926 088		10 629 588
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	9 703 500	926 088		10 629 588
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	48 734 358	926 088		49 660 446
Dont dotations et reprises d'exploitation		559 697		
Dont dotations et reprises financières		366 391		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Commentaires sur les principales provisions significatives par catégorie

Provisions réglementées :

Elles concernent des amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres Financière Spie pour un montant de 39 030 858 euros complètement amortis depuis le 31 aout 2016.

Autres Provisions pour Risques et Charges :

La dotation des provisions pour indemnités de départ à la retraite comprend l'évaluation des prestations deservices pour un montant de 559 697 euros et la partie financière liée aux coûts d'actualisation de la provision pour un montant de 363 391 euros.

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			1 085 082 768		1 085 082 768
Prêts					
Autres immos financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			1 085 082 768		1 085 082 768
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients			1 788	1 788	
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée		435 668	435 668	
	Autres impôts				
	Etat - divers				
Groupes et associés			787 386 380	787 386 380	
Débiteurs divers			2 508	2 508	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			787 826 344	787 826 344	
Charges constatées d'avance			311 375	311 375	
TOTAL DES CREANCES			1 873 220 488	788 137 719	1 085 082 768
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires		1 000 000 000		1 000 000 000	
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		612 896 565	12 896 565	600 000 000	
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 536 664	1 536 664		
Personnel et comptes rattachés		3 041 561	3 041 561		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		346 228	346 228		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	3 049 360	3 049 360		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	167 623	167 623		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		81 336 677	81 336 677		
Autres dettes		207 882	207 882		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 702 582 560	102 582 560	1 600 000 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		400 000 000	Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		600 000 000			

Les créances sur participation sont liés aux prêts société-mère faits aux filiales et aux intérêts courus rattachés à ces prêts

Les emprunts correspondent à :

- l'emprunt obligataire de juin 2019 pour 600 millions d'euros, à échéance 2026
- l'emprunt obligataire convertible de type "Ornanes" de janvier 2023 pour 400 millions d'euros, à échéance 2028
- le contrat de crédit Sénior de 600 millions d'euros à échéance 2027,
- le " Revolving Credit Facility" de 600 millions d'euros à échéance 2027, non utilisé au 31 décembre 2023

La fraction de dettes représentées par des provisions de factures non parvenues s'élève au 31/12/2023 à 1 201 627 euros. il s'agit essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes et d'honoraires divers

Les principales opérations avec les entreprises liées représentent un montant de :

Les comptes clients et comptes rattachés : 1 425 euros

Les autres créances correspondent au compte courant de trésorerie et d'intégration fiscale :
787 386 380 euros

Les autres dettes correspondent aux comptes courants d'intégration fiscale avec ses filiales :
47 230 053 euros

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		31/12/2023
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
Immobilisations financières			
Participations	1 440 669 595		
Créances rattachées à des participations	565 660 066		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
	2 006 329 662		
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	7 343 969		
Capital souscrit appelé non versé			
	7 343 969		
Disponibilités			
Comptes courants financiers	780 042 411		
	780 042 411		
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers			
Comptes courants financiers			
Dettes			
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs	1 425		
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	47 230 053		
	47 231 478		

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	77 150 832	1 089 181					78 240 013
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 287 064 811	32 331 356					1 319 396 167
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	7 715 083	108 918					7 824 001
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	26 706 268			126 728 233	68 339 038		(31 682 927)
Résultat de l'exercice	68 339 038	370 190 213			(68 339 038)		370 190 213
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	39 030 858						39 030 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 506 006 889	403 719 668		126 728 233			1 782 998 324

CAPITAL SOCIAL

Plan d'attribution d'actions de performance 2020-2022

Les actions de performance du plan 2020-2022 ont été définitivement attribuées et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période d'acquisition expirant le 15 mars 2023

Selon la décision du Président-Directeur Général du 15 mars 2023, le conseil d'administration a constaté que 431 805 actions nouvelles doivent être émises par la société au titre de la livraison du plan d'attribution d'actions de performance et

- décide de libérer les actions souscrites par incorporation de réserves à due concurrence des sommes prélevées sur le poste "Primes d'émission"
- décide que le montant total de l'émission d'actions au titre de la livraison du plan d'actions de performance du 10 mars 2020 s'élève à 202 948 euros par émission de 431 805 actions nouvelles de 0.47 euro de valeur nominal chacune
- décide de prélever sur le poste "Primes d'émission" la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital soit 20 295 euros

SHARE FOR YOU 2023

Une offre de souscription au capital de la société SPIE SA réservée aux salariés (ORS), dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe SPIE existant (« PEG »), a été réalisée du 28 septembre au 19 octobre 2023.

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe SPIE.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 20% appliquée sur un prix de référence établi à 27,52 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 22,02 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 20 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Augmentation de capital par émission d'un nombre total de 1 885 601 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 22.02 euros, soit une augmentation du montant nominal total du capital social de SPIE SA de 886 232 euros et la comptabilisation d'une prime d'émission de 33 220 391 euros nette des montant prélevés au titre de l'abondement à hauteur de 7 414 310 euros, au titre de la décote de 20% 10 380 234 euros, de la dotation d'un complément de réserve légale à hauteur de 88 623 euros et des frais de l'augmentation de capital pour un montant de 577 169 euros.

Au 31 décembre 2023, le capital social de SPIE SA s'élève à 78 240 012.64 euros divisé en 166 468 112 actions ordinaires, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 0.47 euros

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration a proposé, le 10 mai 2023, le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 0,73 € par action en numéraire. Compte tenu de l'acompte de 0,18€ par action payé en septembre 2022, cette décision a conduit à verser un solde de 0,55€ par action en mai 2023.

Un acompte sur dividende de l'exercice 2023 de 0,22 € par action a été versé en septembre 2023.

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	164 150 706	2 317 406		166 468 112	0.47
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	164 150 706	2 317 406		166 468 112	

Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées

- Néant

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 896 565
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 201 627
Dettes fiscales et sociales	3 149 513
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	17 247 705

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	Néant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
Etat et autres collectivités publiques	
Autres créances	
Disponibilités	
Total	

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE
RESULTAT**
Société : SPIE SA

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens			0%
Production vendue services	3 356 327	9 264 740	-64%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	3 356 327	9 264 740	-64%
Chiffres d'affaires nets-Export			0%
Chiffres d'affaires nets	3 356 327	9 264 740	-64%

Il s'agit de la refacturation des prestations 2023 des cadres dirigeants

Charges et produits financier

Libellé	Charges financières	Produits financiers
Dividendes reçus de Financière Spie		356 900 347
Intérêts reçus des filiales au titre des prêts société-mère		49 600 883
Intérêts sur compte courant de trésorerie avec Financière Spie		24 147 702
Intérêts sur dettes bancaires	53 112 304	
Swap de taux	-450 058	
Intérêts bancaires	114	
Dotation financière liée aux coûts d'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite	366 391	
TOTAL	53 028 751	430 648 932

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Remboursement réclamation SPIE SA sur IS 2018 et 2019 SPIE Industrie Tertiaire		12 843
Impact contrôle fiscal SPIE Thépault	9 919	
TOTAL	9 919	12 843

Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	5 076
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	5 076

Détail des transferts de charges d'exploitation :

- Remboursement de coûts de formation

Détail des transferts de charges financières :

- Néant

Détail des transferts de charges exceptionnelles :

- Néant

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif réel au
	2023	2022	31/12/2023
Ingénieurs et Cadres	9	9	9
Agents de maîtrise			
Employés et techniciens			
Ouvriers			
Autres			
TOTAL	9	9	9

L'effectif moyen du personnel est de : 9

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Sous couvert de l'article 24-18 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction

Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation	Crédit d'impôts	Retenues à la source
Résultat avant impôts	362 678 601	2 924	0		
Impôts	43 124 279			(50 632 967)	
Résultat après impôts	319 554 322	2 924	0	50 632 967	0

Le taux d'impôt effectif au titre de l'année 2023 s'élève à **25,00%**

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant, résultat exceptionnel et participation.

Intégration fiscale :

La société est placée sous le régime d'intégration fiscale du groupe SPIE SA depuis le 01 janvier 2012

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Lors de la sortie du Groupe Intégré d'un filiale signataire de la convention d'intégration fiscale, et quelle que soit la nature de l'évènement motivant cette sortie, la filiale sortante se trouvera de nouveau placée sous le régime de droit commun.

Elle perdra, du fait de son intégration, certaines prérogatives fiscales, telles que la possibilité de report de ses déficits et moins-values à long terme générés pendant l'intégration par l'application des articles 209-1 alinéas 3 et 220 quinquies du CGI.

En conséquence, les parties signataires de la convention se réservent le droit de négocier, lors de la sortie de la filiale, le principe et le montant de l'indemnisation de la filiale sortante.

Compte tenu du bénéfice du Groupe Fiscal en 2023, SPIE SA a comptabilisé une charge d'impôt sur les sociétés de 42 862 897 euros et un produit d'intégration fiscale de 50 632 967 euros

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : SPIE SA

Engagements donnés

Cautions bancaires :	Néant
Avals, cautions et garanties :	Néant
Dépôt subordonné lié à la titrisation:	Néant
Autres engagements donnés :	Néant

Engagements reçus

Créances titrisées :	Néant
Cautions des fournisseurs :	Néant
Effets escomptés non échus :	Néant
Subventions d'équilibre :	Néant
Actions des administrateurs :	Néant

Gestion du risque de taux

Pour optimiser ses coûts et sources de financement, la société peut souscrire auprès de sa société mère des contrats de garantie de taux.

Montant souscrit au 31/12/2023 : 0 Euros

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
Néant	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0

Engagements en matière de location simple immobilière

Néant

Fiscalité différée

<i>Libellé</i>	31/12/2023	31/12/2022
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	39 030 858	39 030 858
Subventions d'investissement		
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'im	39 030 858	39 030 858
Total passif d'impôt futur	10 081 671	10 081 671
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	(10 629 588)	(9 703 500)
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	(10 629 588)	(9 703 500)
Total actif d'impôt futur	(2 745 623)	(2 506 414)
Situation nette	7 336 048	7 575 256

(1) Taux d'impôt :	25,83%	25,83%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	25,00%	25,00%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%

Identité des sociétés consolidantes

La société SPIE SA est la tête de consolidation de l'ensemble des sociétés du groupe SPIE.

Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a pas d'opération avec les parties liées à mentionner.

Avantages au personnel

Annexe 1 : engagement en matière de retraite - provision pour indemnités de départ à la retraite.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS

Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.2022	17 812 194
Transfert 1er janvier	
Valeur actuelle totale des engagements au 01.01.2023	17 812 194
Charge normale de l'exercice	549 964
Charge d'intérêt	613 792
Cotisations versées par les salariés	
Modifications de régime	(2 865)
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Liquidations/Réductions de régime/Licenciements	
Pertes et (gains) actuariels	(998 989)
Prestations payées	(550 582)
Autres	
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.2023	18 975 950

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Valeur de marché des fonds investis au 31.12.2022	7 068 606
Transfert 1er janvier	
Valeur de marché des fonds investis au 01.01.2023	7 068 606
Rendement réel des fonds	47 802
Contributions de l'employeur	
Contributions des salariés	
Modifications de régime	
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Prestations payées	
Autres	(550 582)
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.2023	6 565 826

CHARGE N

Charge normale de l'exercice	549 964
------------------------------	---------

Charge d'intérêt	613 792
Rendement attendu des fonds	(247 401)
Amortissement des modifications de régime	
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	9 733
Effet des réductions/licuidations/licenciements	
COUT NET SUR LA PERIODE	926 088
<hr/>	
COUVERTURE FINANCIERE	10 857 687
(Pertes) et gains actuariels non reconnus	(230 964)
Coûts des services passés non reconnus	2 865
MONTANT PROVISIONNE - IAS19/social	10 629 588

Le taux d'actualisation est de 3,25% et le mode de départ à la retraite est évalué sur le départ volontaire.